

Dénomination · A.E.F.I. AUTOMATISATION ET FERMETURES INDUSTRIELLES

N° Gestion . 1991B00140 - N° Identification . 380565416

Dépôt N° · 3543 du 21/03/2011

Acte N° 1/1 Procès verbal d'assemblée générale ordinaire (le 06/12/2010)

Séparateur Geide édité le 21/03/2011

Paramètre 1 Greffe

7802

Paramètre 2 Numéro de gestion

1991B00140

Paramètre 3 · Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2010

Paramètre 5 Référence document

35431

Paramètre 6 Nombre de pages

0

Paramètre 7 Mode de copie

Avec écrasement

« AUTOMATISATION ET FERMETURES INDUSTRIELLES »

« A.E.F.I. »

Société à Responsabilité Limitée

Capital social 38.112,25 euros

Siège social 10/16 Rue des Alouettes – ZA Des Alouettes – 95600 - Eaubonne

RCS Pontoise N° B 380.565.416

Greffes Tribunal Commerce Pontoise

21 MARS 2011

3543

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LA
DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art. L. 224-3 Code de commerce)**

L'an deux mille dix,
Le six décembre
à 17 heures 30,

Les associés de la société « **AE.F.I.** », société à responsabilité limitée au capital de trente huit mille cent douze euros et vingt cinq centimes d'euros, dont le siège est au 10/16 Rue des Alouettes – ZA Des Alouettes – 95600 - Eaubonne, immatriculée au greffe du tribunal de Commerce de Pontoise, sous le numéro B 380.565.416, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège social de la société sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur LECHOPIER Eric, gérant associé.

Monsieur le Président de séance constate que sont présents

Monsieur Jean Pierre NOIROT, titulaire de	509 parts sociales
Monsieur Jean Pierre ARNAUDET, titulaire de	150 parts sociales
Monsieur Marcel DOUSSOUS, titulaire de	082 parts sociales
Monsieur Eric LECHOPIER, titulaire de	1.249 parts sociales
Madame Agnès CARIOU épouse BOCQUET, titulaire de	510 parts sociales

que le total représenté est de :

2.500 parts sociales

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 2.500 parts sociales, l'Assemblée Générale ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un Commissaire à la Transformation,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés et ce conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, désigne

La société AGORA Commissariat, domiciliée au 2, rue Joseph Sansboeuf – 75008 - Paris,

en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Vote pour 5

Abstention 0

Vote contre 0



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Vote pour ☒

Abstention ☐

Vote contre ☐

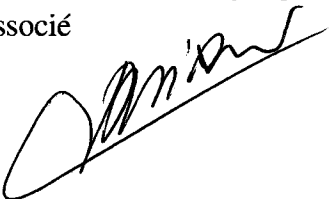
QUESTIONS DIVERSES

Vote pour ☒

Abstention ☐

Vote contre ☐

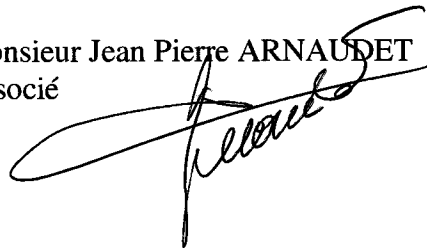
Monsieur Jean Pierre NOIROT
Associé



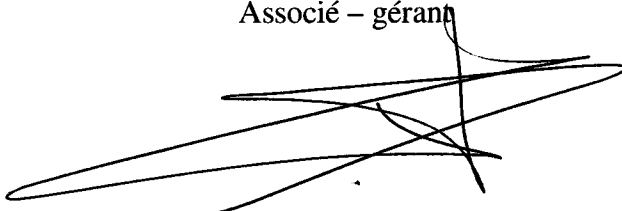
Monsieur Marcel DOUSSOUS
Associé



Monsieur Jean Pierre ARNAUDET
Associé



Monsieur Eric LECHOPIER
Associé – gérant



Madame Agnès CARIOU épouse BOCQUET
Associée

